

Document à retourner avant le 30 novembre 2023 à : ligue.auvergnerrhonealpes@fft.fr

MANDAT

(Concerne un Président de club qui donne mandat à un suppléant désigné conformément aux statuts du club)

Je soussigné(e) :

Président de l'association : N°

donne mandat à M.

Mail (obligatoire) : **Portable :**

Qualité :Licence « C » n°

- aux fins de me représenter à l'assemblée générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis le 2 décembre 2023.
- et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à _____, le _____

Signature du président mandant précédée de
la mention manuscrite « *Bon pour pouvoir* » :

Signature du mandataire précédée de la
mention manuscrite « *Bon pour acceptation* » :

Tout mandataire doit être titulaire de sa licence C pour l'année 2024 délivrée par l'association affiliée représentée ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou permis de conduire).